

«Une très mauvaise décision» - Wendy Cukier

Jean Maurice Duddin
Le Journal de Montréal
18/05/2006

Le même combat recommence pour l'enregistrement des armes à feu: les chasseurs sont heureux de ne plus avoir à faire enregistrer leurs armes, tandis que les gouvernements du Québec et de l'Ontario, les associations de policiers et les victimes d'actes criminels déplorent et dénoncent le gouvernement Harper et repartent en croisade.

Wendy Cukier, fondatrice de la Coalition pour le contrôle des armes à feu, en 1990, a qualifié la décision du gouvernement de Stephen Harper de «très mauvaise».

«C'est terrible. Les statistiques démontrent qu'il y a eu une baisse importante des crimes commis avec des armes à feu au Canada depuis la mise en vigueur du registre. En plus, 16 000 Canadiens se sont fait refuser une arme à cause du registre. C'est une très mauvaise décision que d'en exclure les armes de chasse», déplore-t-elle.

«Si vous voulez une preuve que le registre a eu un effet concret, il suffit de constater que les meurtres de femmes avec des armes à feu ont baissé de 62% depuis 1995, contre une baisse de 10% pour les meurtres de femmes sans armes à feu.»

Chute des décès

Selon ses statistiques, il y avait 347 personnes tuées par des armes à feu au Canada en 1995, contre 206 en 2003. Du nombre, les suicides ont chuté de 279 à 166 et les homicides de 62 à 28 par an.

Catherine Bergeron, soeur de Geneviève Bergeron, tuée à la Poly, ajoute qu'il ne faut pas baisser les bras et continuer à faire comprendre l'importance du registre.

Les associations de policiers réagissent dans le même sens. Les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario ont aussi promis dès hier de faire pression sur le fédéral.

Les chasseurs heureux

Les chasseurs et les armuriers, eux, se réjouissent. Ils perçoivent l'abolition du registre, ses tracasseries, sa paperasserie, comme une très bonne nouvelle.

«Le registre a fait fermer des armureries. Nous, on a connu une baisse de vente de 70 % dans les années suivant le registre. Ça prenait jusqu'à trois jours pour obtenir un enregistrement. Maintenant, c'est mieux. Mais l'abolition du registre, c'est la meilleure des décisions», dit Serge Boulanger, propriétaire depuis 23 ans du magasin de chasse et pêche BL Sports, à Montréal.

Les changements

- Les propriétaires d'armes de chasse n'ont plus à enregistrer leurs fusils.
- Les frais de renouvellement de permis seront remboursés.
- Les fautifs sont amnistiés.
- Le registre des armes de poing est maintenu.
- Certaines armes à feu continuent à être prohibées.